

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

BULLETIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL VOLUME 19 :: NUMÉRO 2 :: PRINTEMPS 2012

JE NE SUIS PAS OBLIGÉE
DE DONNER, MAIS
JE ME FAIS UN DEVOIR
DE LE FAIRE !

LA GRAND-MÈRE DE
LA FACULTÉ DE MUSIQUE
S'ÉTEINT À L'ÂGE DE 96 ANS

POUR VOTRE SANTÉ
FINANCIÈRE, CONSULTEZ
UN PLANIFICATEUR
FINANCIER : FAITES LE TEST !

LE BILAN PATRIMONIAL

« JE NE SUIS PAS OBLIGÉE
DE DONNER, MAIS JE ME FAIS
UN DEVOIR DE LE FAIRE ! »



Louiselle Lechasseur

Mon notaire m'a dit : « Vous n'êtes pas obligée, madame Lechasseur, de faire un don à l'Université de Montréal. Vous avez de très petits moyens. » Ma fille m'a dit : « Tu n'es pas obligée, maman, de faire un don à l'Université de Montréal. Tu t'es beaucoup dévouée durant ces années. » D'une certaine façon, ils avaient raison. J'ai bien failli abandonner le projet que j'avais de faire un don planifié. Puis, ma conseillère a trouvé une police d'assurance vie qui convenait à mes capacités financières. C'est un compromis qui m'a permis de tenir compte des conseils de ma fille et de mon notaire et en même temps de réaliser mon souhait de faire quelque chose pour l'Université.

Je me sens tellement bien depuis que j'ai concrétisé ce don, car, en réalité, c'était plus qu'un souhait que j'avais de montrer ma gratitude envers l'Université de Montréal, je m'en faisais un devoir.

Et puis, si j'ai de si petits moyens, c'est parce que j'ai toujours été de nature généreuse. Et, si j'ai pu l'être, c'est grâce à l'Université, où j'ai occupé un emploi de secrétaire bien rémunéré, dans un milieu de vie privilégié de langue française.



« JE NE SUIS PAS OBLIGÉE DE DONNER, MAIS JE ME FAIS UN DEVOIR DE LE FAIRE! »

À la Faculté de l'éducation permanente, par exemple, j'ai travaillé pour des responsables de programme qui me considéraient comme une collaboratrice. J'ai apporté mon soutien à des enseignants instruits et ouverts d'esprit pour lesquels j'avais le goût de me dépasser. À quelques occasions, j'ai aussi eu affaire à des étudiants, la raison d'être d'une université. Et que dire des collègues de travail que j'ai eu la chance d'avoir ? Ils étaient, tout comme je l'ai été moi-même, formés constamment pour exécuter les façons de faire propres à l'Université de Montréal qui évoluent sans cesse. J'ai même étudié le soir pendant les dernières années (au baccalauréat en traduction et en rédaction française) dans le but surtout d'améliorer mes performances au travail. L'Université de Montréal a une mission noble, c'est la moindre des choses qu'on se dévoue pour elle et qu'on la soutienne.

Avant l'Université, j'avais travaillé cinq ans pour presque rien dans des petits bureaux où j'effectuais des tâches de secrétariat routinières, sans valorisation. J'ai fait une neuvaine à l'oratoire Saint-Joseph dans l'espoir d'améliorer mon sort et j'ai été exaucée ! Une telle démarche trouvait sa place dans un héritage de valeurs familiales. Je viens du Bas-du-Fleuve, plus précisément de Saint-Marcellin, un petit village loin dans les terres du comté de Rimouski. Je suis la septième d'une famille de neuf enfants dont le père était bucheron. Ma mère nous disait souvent : « Les enfants, l'instruction, ça ouvre des portes. » Je n'ai pas besoin de vous dire la fierté qu'ont eue mes parents, mes frères et sœurs quand j'ai été engagée par l'Université de Montréal. J'ai eu pour ma part une seule fille à qui j'ai voulu offrir un bel avenir. Son père et moi sommes devenus grand-papa et grand-maman pour la première fois le jour de ma collation des grades, le 21 mai 2008.

Je bénéficie à présent d'une retraite en toute sécurité, je peux donc bien m'occuper de mes petits enfants et je me rends encore plus souvent à l'oratoire Saint-Joseph. ■

LA GRAND-MÈRE DE LA FACULTÉ DE MUSIQUE S'ÉTEINT À L'ÂGE DE 96 ANS

Maryvonne Kendergi, celle qui se disait amicalement « la grand-mère de la Faculté de musique », connue de tous dans le monde musical par son prénom, laisse un immense vide derrière elle. Décédée le 27 septembre 2011 à l'âge de 96 ans, elle aura toute sa vie défendu avec passion la musique, les musiciens, les compositeurs de son époque. Son dernier adieu sera un legs qui vient consolider le fonds qu'elle a créé en 1994 à la Faculté de musique de l'Université de Montréal pour la recherche sur la musique au Québec, un fonds et des bourses qui portent fièrement son nom.

Ayant enseigné à la Faculté de musique pendant 15 ans, de 1966 à 1981, et bien qu'ayant été promue au rang de professeure émérite, Maryvonne ne se voyait pas comme une universitaire. Elle se disait plutôt communicatrice et défenseure de la musique du 20^e siècle. Active sur de multiples tribunes radiophoniques tout au long de sa carrière, instigatrice de plusieurs organisations vouées à l'essor, à la diffusion et à la promotion de la musique contemporaine, nous lui devons plusieurs réalisations sur les scènes musicales montréalaise, québécoise et canadienne.

Membre fondatrice et organisatrice de la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), présidente de cette société (1973-1982), présidente du Conseil canadien de la musique (1977-1980), vice-présidente de la Conférence canadienne des arts (1977-1980), présidente de l'Association pour l'avancement de la recherche en musique du Québec (1980-1983) et membre du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal, Maryvonne Kendergi était décorée de l'Ordre du Canada (1980), chevalière de l'Ordre national du Québec (1985) et chevalier de l'Ordre des arts et des lettres de la République française (1985). Elle avait été reçue à l'Académie des Grands Montréalais en 1988, puis élue à la Société royale du Canada en 1990.

Son engagement envers les compositeurs québécois et la musique au Québec se perpétuera grâce à tous ceux qu'elle a inspirés et aussi par l'action collective des boursiers étudiants à la maîtrise et au doctorat qui développeront leur art tout en faisant avancer la cause qui lui tenait tant à cœur. ■

Merci Maryvonne !



LA PHILANTHROPIE VUE DE L'INTÉRIEUR

Depuis longtemps, nous nous intéressions aux collectes de fonds et aux causes au bénéfice de la collectivité. Bien entendu, notre profession de fiscalistes avait stimulé notre intérêt pour les dons et le monde de la philanthropie en général.

Constitution d'organismes de bienfaisance, calcul du contingent des versements, planification fiscale... notre rôle se limitait essentiellement à conseiller donateurs et organisations. Mais les circonstances dramatiques de la vie allaient nous mener à jouer aussi un tout autre rôle: celui de bénévoles «solliciteurs de fonds» pour une fondation publique.

L'élément déclencheur se produisit en janvier 2006, alors que nous apprenions avec énormément de tristesse que notre fils, tout juste âgé de trois ans, était atteint de l'ataxie de Charlevoix-Saguenay. Nous n'avions jusqu'alors jamais entendu parler de cette maladie neurologique grave et évolutive. De plus, nous avons affaire à une maladie rare et orpheline, pour laquelle il n'existait aucun traitement et sur laquelle la médecine s'était très peu penchée.

Nous avons donc décuplé nos efforts afin que soit créée une fondation dont l'unique objectif serait de financer la recherche sur l'ataxie de Charlevoix-Saguenay. Dès septembre 2006, une équipe de chercheurs de Montréal s'offrait pour commencer les travaux de recherche et à la mi-septembre se déroulait la première activité de financement de la Fondation.

Cinq ans ont maintenant passé depuis la mise sur pied de la Fondation de l'ataxie Charlevoix-Saguenay et nous ne voyons plus tout à fait la philanthropie du même œil. Notre perception a changé. Nous avons maintenant l'impression que nous vivons la philanthropie au quotidien. Nous avons toujours cru et croyons toujours au principe que donner fait bouger les choses. Aujourd'hui, nous avons le privilège, en tant que membres actifs d'une fondation, de «recevoir». C'est l'ensemble des dons et le soutien des donateurs qui font en sorte que les choses avancent.

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, une équipe de chercheurs s'active à trouver des molécules qui pourraient traiter l'ataxie de Charlevoix-Saguenay. D'importants tests de molécules devraient être effectués dès le printemps prochain à l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie de l'Université de Montréal. Cette étape nous donne de l'espoir ainsi qu'à toutes les autres familles touchées par cette maladie.

La philanthropie, symbole de «charité» et de «partage», a permis qu'une maladie jadis orpheline se trouve à présent avec une multitude de «parents», personnifiés par chacun des donateurs de la Fondation. La philanthropie, c'est aussi ça: la prise en charge, le changement, le progrès, l'évolution.

Jean et Sonia Gobeil



LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 350 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 1^{er} FÉVRIER 2012

Desjardins, Marie-Anne Préfontaine, Sylvie Lechasseur, Louiselle

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 150 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 1^{er} AOÛT 2011

Succession Maryvonne Kendergi Fondation Perras, Cholette & Cholette Succession Réginald L. Villeneuve
Henriette Gravel Me Serge R. Tison



Pour votre santé financière, consultez un planificateur financier : faites le test ! (dépliant publié par l'Institut québécois de planification financière)

Bien des aspects de votre vie influent sur vos finances personnelles. Ainsi, votre situation personnelle et familiale, votre situation financière, votre situation fiscale, votre situation au décès et votre situation en matière de protection sont toutes reliées et ont toutes une influence sur votre planification financière. Cette brochure vous permettra de cerner les éléments pertinents qui devraient faire partie de votre réflexion sur votre situation financière.

Pour obtenir gratuitement cette brochure, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

NOUVELLE DIRECTRICE DES DONS MAJEURS ET PLANIFIÉS



ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU BUREAU DU DÉVELOPPEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS

Au terme de 10 années passées à la tête des dons majeurs et planifiés, c'est avec fierté et émotion que je vous présente celle qui me succède aujourd'hui à ce poste, Me Francine Cardinal.

Aimant les études et le monde universitaire, Mme Cardinal a d'abord fait une mineure en sociologie, puis un baccalauréat en droit et un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit commercial suivis d'un certificat en traduction, tous à l'Université de Montréal. Elle est également titulaire d'un MBA de HEC Montréal. Avocate en pratique privée pendant 20 ans dans le domaine des règlements de succession, Mme Cardinal a ensuite travaillé dans des organismes de charité en tant que responsable des dons planifiés, soit à la Fondation des Petits Frères des pauvres et à la Fondation de l'Oratoire Saint-Joseph – deux organismes qu'elle a également dirigés – et à la Fondation du Grand Montréal. Elle est membre depuis novembre 2010 du Comité de normalisation sur les bonnes pratiques de gestion dans les organismes de bienfaisance au sein du Bureau de normalisation du Québec.

Bon retour à l'Université de Montréal ! ■

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, à <chantal.thomas@umontreal.ca> ou par téléphone au 514 343-5688.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.

